



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE CORSE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

ARRÊTÉ N° R20-2019-05-09-001
de composition et de nomination des membres
du Comité Régional de l'Enseignement Agricole de Corse

La Préfète de Corse, Préfète de la Corse-du-Sud,

- Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi 84-579 du 09 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public, modifiée par la loi 84-1285 du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés et notamment son article 6 ;
- Vu le décret 90-124 du 05 février 1990 portant application de l'article 6 de la loi 84.579 du 09 juillet 1984 modifiée et relatif aux comités régionaux de l'enseignement agricole ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° R20-2019-05-02-006 du 02 mai 2019 relatif au comité régional de l'enseignement agricole (CREA) de Corse et fixant la liste des organisations représentatives au plan régional et la répartition des sièges entre elles ;
- Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination de la préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud (hors classe) - Madame Josiane CHEVALIER ;
- Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2018 nommant Madame Catherine MARCELLIN, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la Corse ;
- Vu l'arrêté n° ARR1800284 CE du Président du Conseil Executif de Corse portant délégation d'attributions à Madame Josepha Giacometti ;
- Vu l'arrêté n° ARR1800259 CE du Président du Conseil Executif de Corse portant délégation d'attributions à Monsieur Lionel Mortini ;
- Vu l'arrêté portant nomination du représentant des élèves et étudiants de l'enseignement agricole public au comité régional de l'enseignement agricole (CREA) de Corse du 05 décembre 2018 ;
- Vu la Délibération n° 18/050 AC de l'Assemblée de Corse portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse dans les organismes divers dans sa séance du 8 mars 2018 ;

Sur proposition de la directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, directrice par intérim,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le comité régional de l'enseignement agricole de Corse, placé sous la présidence de la Préfète de Corse ou de son représentant, est renouvelé et composé ainsi qu'il suit :

I/ Au titre du 1° de l'article L.814-1 du Code Rural :

Quatre représentants de l'Etat :

- La directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, directrice par intérim ou en cas d'absence ou d'empêchement, la cheffe du service régional de la formation et du développement,
- La cheffe du service régional de la formation et du développement ou son représentant,
- La rectrice de l'Académie de Corse, ou son représentant,
- La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant.

Deux conseillers régionaux :

1/ Un conseiller exécutif désigné par le président du conseil exécutif de Corse :

- Titulaire : Mme Josépha GIACOMETTI
- Suppléant : Mr Lionel MORTINI

2/ Un conseiller à l'Assemblée de Corse :

- Titulaire : Mr Marcel CESARI
- Suppléant : Mr Jean-Jacques LUCCHINI

Le Président de la Chambre Régionale d'agriculture de Corse, ou son représentant

Une directrice ou un directeur d'établissement public d'enseignement agricole

II/ Au titre du 2° de l'article L.814-1 du Code Rural :

Huit représentants des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements d'enseignement agricole publics, (issus des élections professionnelles du 6 décembre 2018) :

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
C.G.T./FSU	Mme Audrey GUIGONNET	Mr Thomas VAUCOULEUR
C.G.T./FSU	Mr Dominique AN TOMARCHI	Mme Julie MUTEL
C.G.T./FSU	Mr David CATTEAU	Mr Jean-Marc NICOLAI
C.G.T./FSU	Mr Jean Paul GIOVANNI	Mr Eric TOMASI
UNSA/STC	Mme Marie-Dominique DE-MEYER	Mme Corinne LEANDRI
UNSA/STC	Mme Barbara MORANDINI	Mme Marie Françoise POLETTI
UNSA/STC	Mme Catherine SACRIPANTI	Mme Monique BAILLY
UNSA/STC	Mme Catherine WILLIAMS MORANDINI	Mme Henriette RUGGERI GASPARI

III/ Au titre du 3° de l'article L.814-1 du Code Rural :

Trois représentants des organisations de parents d'élèves de l'enseignement agricole :

Etablissement	Titulaires	Suppléants
EPLFPA BORGIO	Mr Pierre Marie LUCIANI	Mr Michel VERNET-CRISTIANI
EPLFPA BORGIO	Mme Pascale ACQUATELLA	<i>non désigné</i>
EPLFPA SARTENE	Mme Joëlle LESCARMURE	Mme Sandrine HAMON

Quatre représentants des organisations professionnelles et syndicales représentatives des exploitations et employeurs des secteurs de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles :

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
JEUNES AGRICULTEURS	Mme Sabrina MERCURI	Mme Andrea ANGELI
FDSEA	Mr Stéphane PAQUET	Mr Patrick BARTOLI
FDSEA	Mme Françoise CIANFARANI	Mr Vincent BERETTI
VIA CAMPAGNOLA	Mr Antony BALDOVINI	Mr Mathieu MARFISI

Deux représentants des salariés de l'agriculture et des industries agro-alimentaires :

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
CGT	Mr Alex MURGHI	<i>non désigné</i>
FO	Mr Fabien GUILLERMIER	Mme Philomène DE CICCO

IV/ Au titre du 4° de l'article L.814-1 du Code Rural :

Deux représentants des élèves et étudiants des établissements d'enseignement agricole publics :

Etablissement	Titulaires	Suppléants
EPLEFPA BORGO	Mr Jean-Laurent LEONI	Mr Lisandru FIESCHI
EPLEFPA SARTENE	<i>non élu</i>	<i>non élu</i>

Représentants à titre consultatif R814-34

- Mr François CASABIANCA, le représentant INRA de Corse
- Mme Marie Pierre BIANCHINI, la représentante ODARC
- Mr Marc BENEDETTI, directeur éducation, enseignement, recherche à la Collectivité de Corse

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté annule et remplace, à compter de sa date de signature, l'arrêté n° R.20-2018-06-22-002 du 22 juin 2018 de nomination des membres du Comité Régional de l'Enseignement Agricole de Corse.

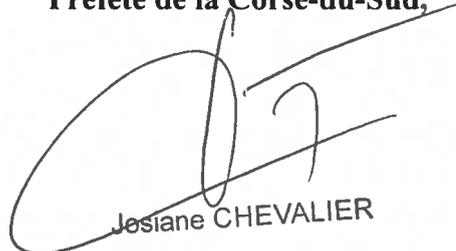
ARTICLE 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, directrice par intérim sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le

09 MAI 2019

**La Préfète de Corse,
Préfète de la Corse-du-Sud,**



Josiane CHEVALIER